

Aide-mémoire pour l'adhésion à benevol canton de Berne

Veillez adresser vos demandes d'adhésion à la direction de l'association : info@benevol-be.ch. Si les critères d'admission relatifs à l'utilité publique et à la mise en œuvre des règles d'or du bénévolat sont remplis et les engagements bénévoles ont été jugés satisfaisants, l'adhésion est approuvée. Les nouveaux membres sont initiés à l'utilisation des offres de benevol canton de Berne et présentés comme nouvelle organisation via les canaux de communication.

Cotisation annuelle à benevol canton de Berne

Les cotisations des membres sont fixées et facturées pour l'année suivante par l'assemblée des membres tenue au printemps.

Cotisations des membres

La cotisation est fixée en fonction de la taille de l'organisation membre, selon son chiffre d'affaires.

Catégorie	Chiffres d'affaires	Cotisation
Catégorie 1	jusqu'à Fr. 200 000	Fr. 250.00
Catégorie 2	Fr. 200 001 – 2 000 000	Fr. 350.00
Catégorie 3	Fr. 2 000 001 – 10 000 000	Fr. 500.00
Catégorie 4	à partir de Fr. 10 000 001	Fr. 700.00
Membre individuel		Fr. 50.00

Utilisation de benevol-jobs

Les membres bénéficient d'un forfait, c'est-à-dire que la publication d'annonces est gratuite et illimitée. Si un membre publie plusieurs profils, un montant unique de Fr. 100.- par profil est perçu.

Adhésion à benevol Suisse

L'adhésion à l'association faîtière suisse alémanique est ouverte aux entités spécialisées dans le bénévolat ainsi qu'aux institutions et aux organisations à but non lucratif actives dans l'ensemble de la zone d'influence de l'association. La direction de l'association faîtière décide de l'admission et du montant de la cotisation de membre. Les intéressés peuvent s'adresser directement à : info@benevol.ch

benevol canton de Berne | benevol Kanton Bern

Antenne de Bienne
Rue de la gare 2
2502 Biel/Bienne
032 322 36 16

Antenne de Berne
Place de la gare 2
3011 Berne
031 312 23 12

info@benevol-be.ch
www.benevol-be.ch
IBAN CH77 0900 0000 1576 5431 5